

## COMMUNIQUÉ

**Mesure d'exception et d'urgence**  
**LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE INVESTIT 160 000 \$**  
**POUR DES PLACES EN SERVICE DE GARDE D'ICI LE**  
**31 DÉCEMBRE 2022**

Rimouski, le 10 mars 2022 – Identifié comme un enjeu majeur pour l'occupation du territoire par les élus, le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette a réservé, hier, une somme de 160 000 \$ en vue de favoriser l'implantation rapide de places en services de garde d'ici neuf mois et qui sera gérée par la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER).

Cette aide exceptionnelle est intimement associée à l'enveloppe budgétaire liée à la COVID-19, obtenue de façon non récurrente du gouvernement du Québec, puisque les organismes et les entreprises ont été particulièrement éprouvés par la pandémie.

« C'est une aide ponctuelle et elle sera complémentaire au système actuel. Nous allons favoriser des installations temporaires ou permanentes et l'aide sera consacrée aux infrastructures et aux équipements puisque la pandémie a entraîné des hausses importantes quant aux coûts des matériaux et des équipements », affirme le préfet de la MRC de Rimouski-Neigette, Francis St-Pierre.

Selon lui, cette décision s'est imposée d'elle-même à ses collègues élus(es) du conseil puisque plusieurs municipalités rurales, tout comme Rimouski, ont un besoin criant de places en garderie. « On ne peut pas occuper et faire vivre le territoire si nos jeunes familles sont captives du manque de places, d'où notre volonté que ces nouvelles places soient réalisées d'ici la fin de l'année. Notre commande est ferme à cet égard », ajoute le préfet.

Pour gérer cette enveloppe ponctuelle, le conseil de la MRC a confié son administration à son partenaire économique, la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) qui veillera à travailler avec les promoteurs actuels et nouveaux, désireux de créer des places en service de garde pour des projets en installations dédiées. Les dossiers de présentation des projets seront acceptés jusqu'au 15 avril 2022.

« Le plus important, c'est d'agir rapidement, car notre population vit actuellement les contraintes liées à ce manque de places, d'où cette aide pour payer les équipements et les infrastructures des installations temporaires ou permanentes », conclut M. St-Pierre.

-30-

SOURCE : Robert Pelletier  
Conseiller en communication  
418-724-5154 poste 225  
418-739-5833 (cellulaire)

[communications@mrc-rn.ca](mailto:communications@mrc-rn.ca)